

COVID -19 – Réouverture du collège Charles de Gaulle

Fiche information pour les parents des élèves

Avec la levée des mesures de confinement, le collège Charles de Gaulle pourra accueillir des groupes d'élèves à partir du jeudi 4 juin 2020, comme définis lors de la séance du Conseil Pédagogique réuni le 25 mai 2020 et ce, au regard des ressources et des contraintes locales.

Les modalités sanitaires et pédagogiques de réouverture du collège figurent dans le protocole sanitaire interne du collège (voir pièce jointe), validé en Conseil d'Administration le 28 mai 2020, qui s'appuie sur le protocole sanitaire établi par le ministère de l'Éducation Nationale.

Dans le cadre de cette reprise de la scolarité, les élèves bénéficieront d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières et l'hygiène des mains.

Je suis parent d'un enfant scolarisé au collège Charles de Gaulle en situation de réouverture

Gestion du risque sanitaire à mon niveau :

- ✓ Je m'engage à ne pas confier mon enfant au collège en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez lui ou dans ma famille.
- ✓ Je prends la température de mon enfant avant le départ pour le collège. En cas de de symptômes ou de fièvre (37,8°C), mon enfant ne doit pas se rendre au collège.
- ✓ Je joue un rôle actif dans le respect des gestes barrières (explication à mon enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables).
- ✓ **Le port du masque est obligatoire.** Je m'engage à fournir un masque à mon enfant.

Informations sur les mesures de précaution sanitaires prises par le collège

1. Modalités d'accès et de sortie du collège :

- ✓ Le point d'accueil et de sortie du collège se fait au niveau du portail élèves habituel.
- ✓ L'horaire d'accueil et de sortie de votre enfant doit être respecté pour éviter les rassemblements aux abords du collège.
- ✓ Les horaires d'accueil de chacun des groupes peuvent être légèrement décalés afin de fluidifier les flux.
- ✓ Il est impératif d'éviter les rassemblements aux abords du collège.
- ✓ L'accueil aux parents et personnel extérieur sera limité et seulement possible après une autorisation ou un rendez-vous fixé par le collège.
- ✓ Le service de demi-pension ne sera pas assuré.

2. Modalités de gestion d'un cas COVID au collège qu'il concerne un élève ou un adulte :

- ✓ Isolement immédiat de l'élève / de l'adulte avec un masque dans une pièce dédiée, permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.
- ✓ Appel sans délai aux parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- ✓ Un appui du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- ✓ Information des parents des élèves ayant pu être en contact avec l'enfant ou l'adulte malade.

En cas de doutes ou pour tous renseignements vous pouvez contacter

- Le collège : 03.87.17.95.43

- Mme VARRETTE Infirmière scolaire : 03.87.17.95.43.

e-mail : mathilde.varrette@ac-nancy-metz.fr

- Mme Anne TURQUIER, médecin scolaire : 03.85.58.63.07.

e-mail : anne.turquier@ac-nancy-metz.fr

Je rappelle à mon enfant les gestes barrière



COVID-19

**CORONAVIRUS,
POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES**

- Se laver très régulièrement les mains**
- Tousser ou éternuer dans son coude**
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter**
- SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque chirurgical jetable**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?
[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

0 800 130 000
(appel gratuit)